

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué (spécialisation principale du diplôme et ses activités associées), ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis, ; Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des assurées.

GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

- (1) Cocher la case de la catégorie la plus élevée (de 1 à 5). Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties,
- (2) Pour les nouvelles adhésions postérieures au 30/09 et antérieures au 1/01 de l'année suivante, les cotisations forfaitaires seront égales à 50 % de la cotisation annuelle.
- (3) Pour les stagiaires, les cotisations forfaitaires seront égales à 50 % de la cotisation annuelle
- (4) Au-delà de 7 activités (hors activités associées du diplôme ou brevet principal), l'assuré devra souscrire automatiquement 1 garantie RCP supplémentaire de l'activité concernée
- (5) Le choix **d'une activité** en catégorie 6 déclenche automatiquement une RCP à part pour cette unique activité

GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

Catégories de sports pratiqués	Prime TTC	
1 : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive, planche à voile , course d'orientation, marche nordique, randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle, randonnée pédestre, raquette à neige (à l'exclusion des guides de haute montagne), promenades culturelles, danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative, jeux de plein air et de pleine nature, snorkeling (hors plongée sous-marine), mobilité vélo, métiers du bien-être (hors manipulation),	64 €	
1 bis : Cyclisme, Cyclotourisme, VTT et activités associées (trottinette, vélo électrique, randonnées...)	80 €	
2 : Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skipage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques , Rugby, football américain, football australien, ski nordique, ski, snowboard , sports de glisse sur piste, airboard, snowkite, luge, sports nautiques (surf, wave ski, char à voile) , Kitesurf (+IA CLIENT OBLIGATOIRE) , Wing Foil et Wing surf, sports de glace (hockey, patinage, luge), sports de combat (boxe, box thaï), équitation, randonnées équestres, escalade (hors environnement spécifique), via-corda (réserve aux diplômes à corde), activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, biathlon, sports à roulette, wing skate, Canyoning à caractère vertical V1 A1, Battle Archery, construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur,	196 €	
3 : Sports en eaux vives, (canoë, kayak), rafting, coastering, river tubing, Hydrospeed	263€	
3 Bis : Escalade (en environnement spécifique), via ferrata	285 €	
4 : Flyboard, Skeleton, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), arts du cirque (*), tous sports aériens ou activités aériennes, SPÉLÉOLOGIE (sans plongée souterraine)	319 €	
4 Bis : CANYONING , Randonnée aquatique avec saut et toboggan + IA CLIENT FORTEMENT CONSEILLÉE	330 €	
5 : Plongée sous-marine (CA< ou = 100 K€), + IA CLIENT FORTEMENT CONSEILLÉE	370 €	
6 : Saut a l'élastique (bungee), saut pendulaire, balançoire aérienne, plongée souterraine (spéléologie subaquatique), Toutes activités d'encadrement arbres (réserve aux structures), parcours acrobatique en hauteur (réserve aux structures), tyrolienne, glisse autotractionnée (bouée tractée...) plongée sous-marine (CA > 100 K€) + IA CLIENT OBLIGATOIRE	1327 €	

(*) Arts du cirque : Trapèze fixe (hauteur max 4m), Tissu aérien (hauteur max 8m), Cerceau aérien (hauteur max 4m), Boule d'équilibre, File d'équilibre, Pédago, Rouleau américain, Acrobatie au sol, Poutre d'équilibre (hauteur max 1m), Slackline, Mini trampoline, Jonglerie, Monocycle.

3- DATE D'EFFET

Les garanties du contrat prennent effet à 0 heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et du règlement de la cotisation annuelle, le règlement pouvant s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du **SNPSC**. **En cas de règlement par chèque, le cachet de la poste fait foi pour la prise d'effet des garanties**

Le présent bulletin d'adhésion dument complété et signée, accompagné du règlement de la cotisation d'assurance ou de la preuve du paiement, doit être retourné à l'adresse du syndicat d'affiliation. **Aucune attestation ne sera délivrée tant que la cotisation d'assurance n'aura pas été acquittée.**

Ce contrat est souscrit pour la période du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026, terme auquel le contrat prendra fin de plein droit sans qu'il soit besoin de procéder à une quelconque formalité. Le contrat est résiliable avant le terme dans les cas et conditions prévus aux conditions générales